

Les déchets issus des exploitations agricoles (emballages vides et plastiques usagés) sont des déchets d'activité économique. Le service de collecte proposé par les partenaires d'ADIVALOR est réservé aujourd'hui aux agriculteurs, entreprises, collectivités et administrations.



ADIVALOR

Agriculteurs, Distributeurs, Industriels
pour la VALORisation des déchets agricoles

Ces déchets d'agro fourniture ne sont pas acceptés dans nos déchèteries.

A.D.I.VALOR est l'éco-organisme qui définit les modalités techniques des collectes, organise et finance tout ou partie de l'élimination des déchets d'agro fourniture (notamment emballages d'engrais, de produits d'hygiène, de semences, les plastiques agricoles (films, ficelles et filets)). La structure intervient, également, en amont lors des phases préparatoires et d'organisation. Elle propose aux opérateurs des outils de communication orientés sur la prévention, l'éducation et l'information dans le domaine des déchets.

Quels sont les déchets concernés ? :

Les emballages vides (EV) :

- Les emballages vides de produits phytopharmaceutiques (EVPP) : Les produits phytopharmaceutiques sont destinés à la protection des cultures (herbicides, fongicides, insecticides, régulateurs de croissance, ...). Ils font l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Les emballages collectés sont les bidons en plastique (PEHD, PET), les fûts en plastique ou en métal de 25 à 300 litres, les boîtes carton et les sacs papier.
- Les emballages vides de produits fertilisants et amendements (EVPF) : Les produits fertilisants sont destinés à assurer la nutrition des végétaux ou à améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols. Les emballages collectés sont des Big Bags "1 point" (PP, PE), des sacs (PE) et des bidons en plastique.
- Les emballages vides de semences (EVSP) : Il s'agit de semences certifiées, produites et commercialisées selon des cahiers des charges très précis. Les emballages collectés sont des Big Bags "4 points" et des sacs en papier.
- Les emballages vides de produits d'hygiène pour l'élevage laitier (EVPHEL) : Il s'agit des produits de nettoyage et de désinfection du matériel de traite

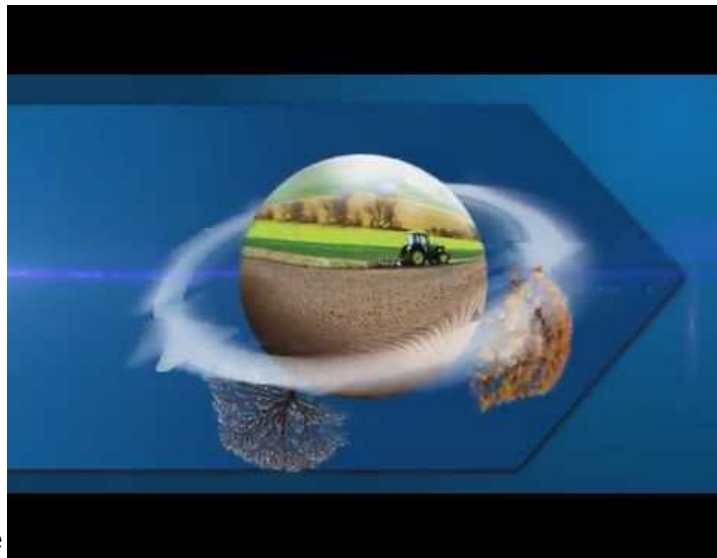
Documents :

-  [Le guide du tri](#)
-  [La liste des repreneurs sur notre territoire](#)

Voir aussi :

[Le site internet d'Aivalor](#)

Vidéo:



et des produits d'hygiène de la mamelle. Ce sont des bidons de 10, 20 ou 60 litres en polyéthylène haute densité (PEHD) et de couleurs variées. .

Les produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU) : Ce sont des produits phytopharmaceutiques qui ne peuvent plus être utilisés par les agriculteurs (ou vendus par les distributeurs) : ils sont périmés ou bien ils font l'objet d'un retrait d'Autorisation de Mise en Marché.

Les films agricoles usagés (FAU) : Les films plastiques sont utilisés en agriculture à des fins de protection des cultures ou d'alimentation du bétail. Ils sont principalement fabriqués à base de polyéthylène.

Les ficelles et filets balles rondes (FIFU) : Les ficelles en polypropylène et les filets en polyéthylène sont utilisés pour le conditionnement des fourrages. Les ficelles de palissage de la vigne et les ficelles utilisées en horticulture (sauf crochets et agrafes) sont également collectées.

Les partenaires d'A.D.I.VALOR sont :

- L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA)
- L'Association de Récupération des Emballages de Semences
- La Coop de France - Métiers du Grain
- La Collecte et Valorisation des Déchets Agricoles (COVADA)
- Le Comité français des Plastiques en Agriculture (CPA)
- Fédération du Négoce Agricole (FNA)
- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
- L'Union des Coopératives agricoles (INVIVO)
- La Solution pour les Emballages de Produits d'Hygiène (SEPH, créée par les adhérents de l'Association Française des Industries de la Détergence, de l'Entretien et des Produits d'Hygiène (AFISE))
- La Société de Valorisation des Emballages d'Engrais et Amendements (SOVEEA créée par l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA)).

Plus de 90% des déchets collectés par la filière sont recyclés.

Source URL: <https://www.epernay-agglo.fr/article/les-dechets-agricoles>